



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 16 JUIN 2022**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la cordiale bienvenue à tous,
L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 07.04.2022 –
3. Communication(s) du Président – 4. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du bureau – 5. Renouvellement ou prolongation de la Commission de gestion – 6. Renouvellement ou prolongation de la Commission des finances – 7. Préavis n° 3/2022 Comptes 2021 et rapport de gestion 2021 – 8. Préavis n° 4/2022 Arrêté d'imposition 2023 – 9. Mention des préavis à venir – 10. Communication(s) de la Municipalité – 11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 12. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

38 conseillers présents, 6 excusés et 1 absent.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 07.04.2022

M. Roman DAEPPEN formule deux observations : en page 3, le point 8 est consacré à la nomination de deux délégués au Conseil intercommunal du Groupement forestier la Colline, et non au CoDir de ce même Conseil. En page 5, dernier paragraphe, il se réjouissait de l'amélioration annoncée, et non apportée. Il félicite par ailleurs la secrétaire pour sa rédaction. Le procès-verbal est modifié en conséquence.

Sans autre remarque, le procès-verbal est approuvé à une très forte majorité par 34 oui et 3 abstentions.

3. Communication(s) du Président

M. le Président signale que Paléo offre deux billets nominatifs par membre du Conseil, pour la soirée du 19 juillet, à retirer auprès de la secrétaire du Conseil en fin de séance.

4. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du bureau

Comme chaque année à la séance de juin, les membres du bureau, hormis la secrétaire, élue en début de législature, sont soumis à élection pour l'année à venir dès le 1^{er} juillet.

Pour la fonction de président, M. François VAUTIER, actuel Président, se représente. En l'absence d'autres candidatures, il est réélu à l'unanimité.

Pour la fonction de premier vice-président, M. Christophe HABISREUTINGER se représente et, en l'absence d'autres candidats, est réélu à l'unanimité. De même, pour la fonction de deuxième vice-président, M. Bastien MORAX se représente et est réélu à l'unanimité.

Pour la fonction de scrutateurs, se présentent Mme Barbara HENRY et M. Olivier MONTAGUTI, suppléants, et, personne ne se présentant, ils sont élus à l'unanimité. De même, pour la fonction de scrutateurs suppléants, se présentent et sont élus Mme Karin VITALE et M. Albert BOLAY.

L'ensemble du bureau est applaudi par le Conseil communal.

5. Renouvellement ou prolongation de la Commission de gestion

M. Werner REUST souhaite se retirer. Se présente Mme Karin VITALE, élue par acclamation.

6. Renouvellement ou prolongation de la Commission des finances

M. Rodolphe HAENER souhaite se retirer. Se présente M. Pierre GILDEMYN, élu par acclamation.

7. Préavis n° 3/2022 Comptes 2021 et rapport de gestion 2021

Le Président donne la parole à la Municipale des finances, Mme Evelina GIROD. Les comptes présente un excédent de revenus de CHF 452'299.- après amortissements, prélèvements et attributions aux fonds de réserve. Le budget 2021 prévoyait, lui, un excédent de charges de CHF 334'050.-. Les revenus de la commune se montent à CHF 12'543'400.- et les charges à CHF 12'091'100.-. L'incidence de la pandémie sur les comptes tient notamment à des charges supplémentaires de près de CHF 42'000.-. Pour l'exercice 2021, le ratio des charges sous contrôle direct de la Municipalité est de 32%, le solde étant reversé au Canton ou dans le cadre des intercommunalités. Les rentrées fiscales représentent 71% de la totalité des revenus, sans prise en compte du retour du Canton au titre des acomptes péréquatifs. Le total des charges nettes en 2021 était de CHF 7'112'159.-, alors qu'il était de CHF 6'505'624.- en 2020, l'écart se montant à CHF 606'535.-, lié à la participation à la cohésion sociale et aux revenus fiscaux.

Plus élevées que prévu, les recettes fiscales ont totalisé CHF 8'699'160.-, grâce à des impôts sur les gains immobiliers en hausse. A travers la péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale), 50% de ces gains immobiliers retournent cependant au Canton.

Dans la ventilation des charges communales, qui sont de CHF 12,1 Mio, la facture sociale représente CHF 3,6 Mio, la péréquation horizontale CHF 2,6 Mio, les biens, services et marchandises CHF 1,6 Mio, les autorités et le personnel CHF 1 Mio, l'AISGE CHF 0,8 Mio et la réforme policière CHF 0,3 Mio. Au chapitre chalets et pâturages, on relève divers travaux et, pour les terrains, forêts et gravières, l'obtention par la Municipalité d'un acompte annuel négocié avec l'entreprise exploitant la gravière durant l'arrêt de ses activités. Aucun gros investissement n'a été entrepris pour les bâtiments communaux.

La Municipalité présente donc un excellent résultat, rendu possible d'une part par une bonne maîtrise des charges et de l'endettement, et d'autre part par les impôts sur les gains immobiliers. Ce résultat lui permet de poursuivre sereinement les projets en cours. La Municipale prie le Conseil d'accepter le préavis.

Le président de la Commission de gestion, M. MONTAGUTI, relève que la Municipalité et la boursière, Mme Élisabeth CONSTANTIN, ont présenté ce préavis de manière interactive et instructive à la COGEST. Les comptes sont tenus professionnellement, avec prudence, et les passifs sont couverts. L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les comptes reste limité, si l'on estime que des dépenses ont été évitées ou reportées. La Municipalité s'est engagée avec des mesures efficaces en faveur du tissu économique local, mais, si la situation devait se représenter, la COGEST lui suggérerait de prêter à l'Auberge, à titre d'encouragement, le montant de son loyer à taux 0% avec convention d'abandon de sa créance. En outre, la COGEST émet quelques observations. Au vu de l'augmentation, justifiée, des vacations municipales, il convient de veiller à la surcharge de travail des municipaux. Ensuite, elle souhaite que le rapport de gestion finalisé lui soit remis plus tôt, conjointement avec les comptes. En troisième lieu, elle demande à la Municipalité de transmettre au Conseil son positionnement étayé sur sa non participation au recours lancé contre les décisions cantonales sur le décompte final de la péréquation 2019 (participation à la cohésion sociale). Enfin, concernant la transition énergétique, la commission créée sur ce thème n'ayant pas encore eu l'occasion de travailler sur des projets, l'association intercommunale pourrait être un vecteur utile. Elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n°3/2022.

Le Président rappelle que la COGEST examine tant les comptes que la gestion par la Municipalité. Il donne la parole au Syndic, M. Pierre HOFMANN, qui apporte une précision sur les remarques de la COGEST. A propos de la finalisation du rapport de gestion, les paramètres déterminants sont la facture sociale, la révision des comptes par la fiduciaire et la participation aux associations intercommunales. Afin de tenir

compte de ces paramètres, il fait appel au Bureau pour retarder la date du Conseil de juin. Le Président prend note, mais précise que les dates des séances sont fixées d'entente avec la Municipalité.

Concernant la troisième observation de la COGEST, la Municipalité privilégie une solution politique et non juridique. D'ailleurs, Trélex est membre de l'UCV depuis longtemps et de l'AdCV. La Commune soutient l'initiative SOS Communes, qui a abouti. Le Conseil d'État dispose de deux ans pour lui apporter réponse. La Municipalité a regretté que l'AdCV ait quitté la table des négociations sans avoir sollicité l'accord des communes. Début juin, les 2^{èmes} assises sur la facture sociale se sont tenues, sans que la confiance soit rétablie. Treize communes sur plus de 300 ont déposé un recours en 2020 contre la facture sociale 2019, rejeté par le Tribunal cantonal. Les recourants se sont adressés au Tribunal fédéral, qui pourrait renvoyer le dossier au TC, estimant la problématique cantonale. Contrairement à certaines communes recourantes, Trélex n'est pas touchée par la perte de gros contribuables (personnes morales). La Municipalité espère que la nouvelle présidente du Conseil d'État saura trouver un équilibre raisonnable. Le décompte 2021 définitif de la facture sociale n'est pas encore connu. Le Syndic en parlera lors d'un prochain Conseil.

M. VAUTIER félicite la rédactrice du rapport de gestion 2021, qui est un excellent résumé des activités des autorités et ce avec humour. Il ouvre la discussion.

M. Pierre DE LAME demande quel est le taux d'endettement sur le total des CHF 12 Mio du budget. Mme CONSTANTIN répond que la dette figure au bilan, d'un montant de CHF 6 Mio dans le domaine financier (Auberge et Ferme Galé). Dans le domaine administratif (écoles, égouts...), la dette est résorbée.

Se référant à la page 30 du rapport de gestion sur Région de Nyon, Mme Patricia AUDETAT demande si un projet de stationnement P+R est en cours à Trélex. Mme Evelyne VOGEL répond qu'une étude est en cours dans le cadre de Région de Nyon. Celle-ci répertorie le nombre de places existantes et celles qui pourraient être créées, pour les voitures et pour les vélos.

M. Stephan WENGER souhaite une précision sur le montant du fonds de réserve dont il se demande s'il n'est pas de CHF 800'000.-. Mme GIROD répond que le bénéfice avant attribution au fonds de réserve est d'environ CHF 900'000.-. Ensuite, M. WENGER remarque que les dépenses réalisées pour les parcs et le cimetière sont inférieures aux dépenses budgétées et il se demande si l'on ne sous-estime pas l'investissement dans ces lieux. M. Cédric MARZER répond que le budget constitue une autorisation de dépense, que les dépenses pour les parcs et cimetière varient d'une année à l'autre ; pour les fontaines, il s'agit d'un manque de main d'œuvre et un manque de temps. En dernier lieu, M. WENGER demande de quelle manière la Commune soutient l'initiative SOS Commune. M. HOFMANN lui indique que Trélex est membre de l'AdCV dont elle paie les cotisations. Un groupe de travail de l'AdCV traite de cette problématique ; une liste sur l'initiative a circulé à la fin d'une séance du Conseil il y a un an et demi. M. WENGER se déclare satisfait.

Mme Carole DUPERRET a lu le rapport avec plaisir, malgré de petites fautes d'orthographe, mais note une inexactitude à la page 25 dans la rubrique Événements et manifestations : le repas de la Fête nationale a été servi par M. Marc RAVENEL et non par la Boucherie de la Tour.

M. Roman DAEPEN juge rassurant d'être informé par le rapport de la somme de travail fournie par les diverses autorités, Municipalité et COGEST. Il note la diminution du nombre de copies/impressions. Par rapport au point 4, investissements futurs, le mélange des dépenses et des amortissements, il demande à la boursière quels sont les rôles de l'amortissement et souhaite connaître son avis sur le recours judiciaire à la dette par rapport à des fonds propres. Mme CONSTANTIN apporte des explications techniques sur :

- 1) les amortissements comptables, liés aux préavis et appuyés sur des lois selon la nature du préavis, qui sont reportés chaque année et produisent une charge dans les comptes.
- 2) A distinguer des emprunts (Auberge, Ferme Galé), avec un amortissement de la dette, qui sont remboursés annuellement à la banque.
- 3) Les réserves, qui servent de fonds d'amortissement et qui sont de diverses natures : réserves liées aux chapitres avec des taxes, comme les déchets, les égouts, utilisées dans le cadre des préavis, et réserves liées à de gros préavis (ex. l'eau) pour lesquelles il faudra emprunter sur plusieurs années pour les lisser.

4) Le fonds d'investissements futurs représente de l'argent à disposition. L'amortissement par fonds d'investissements futurs revient à diminuer le capital.

M. DAEPEN la remercie. Revenant au rapport de gestion, il remarque en page 26 que le chiffre de 1439 personnes habitant à Trélex ne coïncide pas avec celui des arrivées et départs. Le Président suggère que la Municipalité apporte un éclaircissement à la prochaine séance.

M. David VOGEL remarque qu'il ne partage pas l'analyse de la Municipalité sur le recours, il estime qu'un recours juridique sert à faire pression sur le politique et inciter le Conseil d'État à prendre position.

M. Marcello ALLECA demande quelle autre utilisation aurait pu être faite du fonds de réserve obligatoire de CHF 500'000.- et s'il est restreint à pallier une demande de restitution des acomptes des contribuables. Mme GIROD répond que le Canton rend obligatoire de conserver CHF 155'000.- et qu'il s'agit d'une décision municipale pour se préserver d'une telle situation, comme cela a dû être le cas en 2022 (remise d'acomptes 2014 à un contribuable). Lors d'une bonne année, on peut se permettre de verser davantage dans le fonds de réserve.

M. le Président passe au vote : **le préavis n° 3/2022 est accepté à l'unanimité.** Il remercie la Municipalité pour son travail en 2021, ainsi que Madame Élisabeth CONSTANTIN pour ses explications détaillées.

8. Préavis n° 4/2022 Arrêté d'imposition 2023

Le Président redonne la parole à Mme GIROD, qui rappelle que les comptes 2021 ont été bouclés avec un excédent de revenus de CHF 452'299.-, représentant plus de 3,5 points d'impôt communal. La maîtrise des finances communales ressort de l'analyse des ratios relatifs aux emprunts : capacité de financement de la dette, capacité et degré d'autofinancement, et quotité d'intérêts passifs. Les paramètres à considérer sont de plusieurs ordres :

- le budget cantonal et communal : aucune information n'est encore à disposition ;
- les répercussions de la pandémie de Covid-19 sur l'économie suisse et mondiale : il est trop tôt pour prévoir de quelle manière les finances de notre commune seront affectées ;
- la participation à la cohésion sociale : elle devrait rester stable en 2023, malgré les discussions en cours entre communes et canton sur un engagement financier de l'État ;
- l'extraction de gravier : la reprise prévue en 2023 pourra procurer un revenu supplémentaire ;
- les contribuables à haut potentiel : on ne peut miser sur la stabilité à long terme de leur apport.

Ainsi, la Municipalité préconise de maintenir le taux d'imposition à 55,5% dans une attitude prudente, ainsi que de maintenir sans modification les autres taxes et impôts perçus.

Le président de la Commission des finances, M. Stéphane DOEBELI, présente son rapport. Le taux d'imposition a évolué ainsi ces dernières années : en 2016, il était de 53%, en 2017 de 54%, en 2018 et 2019 de 57%, pour baisser à 55,5% depuis 2020, inchangé depuis. La Commission estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier le taux pour 2023, étant donné la situation financière saine et stable de notre commune, en particulier, le degré d'autofinancement permettant de financer les projets d'aménagement courant. Elle recommande au Conseil d'accepter le préavis n°4/2022.

Le Président remercie et ouvre la discussion.

M. Marcello ALLECA demande si la Municipalité a débattu d'une diminution de 0,5%. Mme GIROD lui répond que la Municipalité a fait une analyse des variantes envisageables, baisse ou augmentation d'impôt. Par prudence, elle a décidé pour 2023 de proposer le maintien du taux d'imposition actuel.

M. Nicolas CLERC s'interroge sur la sensibilité de la péréquation au taux d'imposition. Mme CONSTANTIN indique que le sujet est très technique et ardu : pour la facture sociale, on prélève la moitié des gains immobiliers en prélèvement direct et un écrêtement est calculé sur le dépassement du point d'impôt péréquatif. La péréquation est une redistribution entre communes en fonction d'un point d'impôt péréquatif, chaque commune ayant tant de point d'impôt à verser en fonction du nombre d'habitants et le retour se calcule en fonction des différents dicastères (forêts, police, routes...).

Sans autre prise de parole, on passe au vote : **le préavis n° 4/2022 est accepté par 36 oui et 1 non.**

9. Mention des préavis à venir

Monsieur le Syndic prie le Conseil de se référer aux projets annoncés dans le programme de législature communiqué en séance du 7 avril 2022. En outre, plusieurs préavis présentés en 2021 sont en cours et la Municipalité n'a pas de préavis supplémentaire.

10. Communication(s) de la Municipalité

M. HOFMANN répond à la suggestion de M. David VOGEL le 03.12.2021, « Promouvoir les commerces locaux sous la forme de bons à l'intention des nouveaux habitants » : les nouveaux habitants sont invités en novembre à une soirée où les autorités leur sont présentées et ils reçoivent le livre sur Trélex. De plus, les trois commerces du village connaissent une bonne fréquentation.

Le Syndic et le Président souhaitent la cordiale bienvenue aux nouveaux aubergistes qui sont présents. M. HOFMANN indique que la prise de congé avec les précédents aubergistes, le couple MAZURE, s'est bien déroulée. Il rappelle la renommée de l'Auberge de la Tour qu'ils ont apportée à Trélex avec les 16 points gagnés au Gault & Millau. Par communiqué de presse du 20 mai, la Municipalité a annoncé la reprise du bail de l'Auberge au 1^{er} juillet 2022 par Mme Clara CABALLERO et M. Fabian PERTUZ, proposés par les MAZURE. M. PERTUZ a déjà œuvré à Vinzel et Gilly. La Municipalité leur souhaite plein succès. Le Conseil les applaudit.

Mme GIROD procède à diverses annonces : le Groupement forestier a entériné l'entrée de Trélex. La prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra le 27 septembre. La tournée des alpages de Trélex a eu lieu le 7 mai. Une rencontre avec le nouveau garde-forestier et les amodiataires a également eu lieu au sujet de la pose des clôtures aux alpages. La quinquennale du SDIS Nyon-Dôle aura lieu ce 25 juin avec une fête en ville de Nyon. Le travail sur le nouveau livre de Trélex se poursuit.

M. Philippe DEPIERRE communique que le projet de Mme RODIN à la Ferme Paul a été présenté à la Commission construction-urbanisme et le sera bientôt à la Commission des finances. Par ailleurs, les travaux de rénovation de la Tour de l'Horloge débutent le 27 juin avec la pose d'échafaudages, le démontage du cadran de l'horloge le 29, la venue d'un peintre et d'un spécialiste de la taille de pierre. Les travaux sont prévus jusque vers fin novembre.

M. MARZER répond à des questions posées en séance en 2021 : les mois de décembre, la place pour handicapés sera déplacée à côté de la Boucherie de La Tour. En matière de cybersécurité, la Commission de gestion est informée des mesures prises, mais elles ne seront pas communiquées publiquement par souci de confidentialité. A propos des affiches pédagogiques à apposer sur les réservoirs pour les promeneurs, la Municipalité estime qu'une question de sécurité en empêche la réalisation.

Mme VOGEL n'a pas de communication.

Mme VITALE demande à M. DEPIERRE où en est le préavis sur la rénovation des quatre salles du collège des Marmouzets, annoncée en avril. Il lui répond que le préavis n'est pas clos, car des soumissions sont encore pendantes et que l'on rencontre des difficultés d'approvisionnement. Ce préavis sera présenté début 2023 pour des travaux l'été prochain.

Le Président remercie pour ces communications.

11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- Groupement forestier la Colline : M. DAEPPEN indique qu'il s'est rendu avec Mme Diane MARCOZZI, à la séance du 3 mai, où trois organes ont été assermentés : la commission intercommunale chargée d'approuver les comptes et le budget, le Comité directeur, où Trélex est représenté par Mme GIROD et M. HOFMANN, et la Commission de gestion composé d'une personne par commune (lui-même pour Trélex). Les deux délégués de Trélex ont examiné les documents relatifs à la Colline, en particulier le protocole de ratification des statuts et le règlement. Ils ont appris qu'un grill « imposant » sera installé au refuge de Givrins et que le montant de la location sera revu à la hausse.
- Région de Nyon : Mme VOGEL annonce la création d'une application *Guichet mobile* pour le covoiturage, les vélos, les transports publics, financée par environ 15 communes dont Trélex, gratuite pour leurs habitants.

- AISGE : Mme Céline HELLER-BERGER communique qu'à la séance du 13 avril une étude sur le nombre d'élèves et d'enfants a débouché sur un rapport ; les oppositions concernant le futur collège du Bix au Muids ont été levées et les travaux vont débiter ; quatorze classes seront livrées pour la rentrée 2024 si tout va bien, voire 2025.
- ORPC : Mme Tania SCHLATTER explique que quatre pôles ont été créés : RH, Bâtiment, Finance et TETRIS, ce dernier étant amené à jouer un rôle dans la prochaine décennie. Des actions récentes sont à signaler, par ex. l'entrepôt de matériel à envoyer en Ukraine, selon demande de cette ambassade, la création d'un centre d'accueil pour des réfugiés ukrainiens dans l'ancien bâtiment du WWF à Gland, la réponse à des centaines de demandes de personnes sur l'emplacement de leur abri et l'utilisation de pastilles d'iode (cf. <https://www.vd.ch/themes/securite/protection-civile/abris/>).

12. Propositions individuelles et divers

M. Alain BAIL informe l'assemblée que la première brocante des Festifs se tiendra samedi 18 juin.

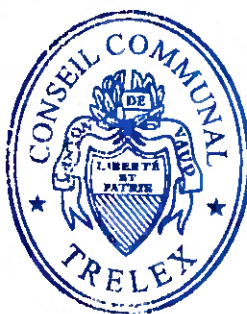
M. David VOGEL demande la raison du montant de CHF 100.- pour la pose de panneaux photovoltaïques privés comme émoluments communaux. La Municipale Mme VOGEL lui répond que ce montant, encaissé par la commune et basé sur un tarif horaire, est conforme au règlement communal des constructions et se justifie par le travail effectué sur chaque dossier (étude, demande de modification, d'amélioration, éventuelle demande de rapport amiante, contrôle). A propos de débordements après la fête à l'école et des enfants qui se retrouvent sur la route, M. VOGEL encourage la Municipalité à prendre des mesures et à ne pas reporter la responsabilité sur les parents. M. MARZER se demande s'il aurait préféré que la route soit fermée durant deux heures. La Municipalité réfléchit à une solution.

M. DAEPPEN revient sur le marécage qu'il avait signalé le 7 avril. Selon un agriculteur interrogé par M. MARZER, le marécage existe depuis longtemps et se forme avec les précipitations. M. DAEPPEN rétorque qu'il n'a jamais vu ce terrain marécageux en dix ans et espère qu'une analyse approfondie sera menée sur les causes, pour éviter des risques d'affaissement en cas de travaux. Il souhaite que ce point soit maintenu ouvert dans le tableau de suivi des questions. M. Olivier DE LORIOU ajoute qu'en ce qui concerne le ruisseau, il faudrait déplacer des troncs. Pour les autres points du tableau, le Président précise que la Municipalité est libre de répondre lors d'un prochain Conseil.

En l'absence de question ou remarque supplémentaire, le Président invite les membres du Conseil à l'apéritif servi devant le foyer et lève la séance à 22h10.



Le Président
François VAUTIER




La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 06.08.2022 / cdp